



Fin de bail et loyer impayer

Par **CLAY**, le **28/11/2008** à **19:18**

bonjour ,
le bail de location est terminé, loyer impayé depuis 2 mois et le locataire ne veut pas quitter les lieux, comment faire pour le sortir?

c'est moi le propriétaire qui a donné congé pour résider à l'appartement comme résidence principale. correctement dans les délais de 6 mois. le problème le locataire a deux enfants et moi je suis marié sans enfants et je suis en ce moment à l'hôtel.

Par **ellaEdanla**, le **28/11/2008** à **19:32**

Bonsoir,

Pourquoi le bail est-il terminé ? Est-ce vous ou le locataire qui a donné congé ? Pour quel motif ? Les délais et forme prévus ont-ils été respectés ?

Dites-nous en plus pour que nous puissions vous apporter la réponse adéquate.

A vous lire,

Cordialement.

Par **CLAY**, le **28/11/2008** à **19:49**

c'est moi le propriétaire qui a donné congé pour résider a l'appartement comme résidence principale.correctement dans les délais de 6 mois. le probleme le locataire a deus enfants et moi je suis marie sans enfants et je suis en ce moment a l'hotel.

Par **ellaEdanla**, le **28/11/2008** à **20:22**

Dans ce cas, si le locataire ne part pas, il faut que vous saisissiez le tribunal d'instance d'une demande en validité de congé et expulsion.

Pour cela vous devez faire délivrer une assignation à votre locataire. Contactez un avocat ou un huissier qui se chargera de rédiger et délivrer l'assignation.

Devant le Tribunal d'Instance, la représentation par avocat n'est pas obligatoire.

Bon courage,

Cordialement.